



CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 13 Septembre 2022

Le 13 septembre 2022 à 19 h 45, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 7 septembre 2022 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement

La séance a été retransmise sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=OuiXuFsylx4&t=5s>

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Bertrand ARTIGNY, Sandrine FRANCHET, Pierre GAUDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Catherine GOUJON, Philippe-Henri CARRY, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Marielle PERRIN, Yann CUCHERAT, Bénédicte DRAILLARD, Jean-Dominique DURAND, Laurence BUFFLIER, Richard GLEIZAL, François THEVENIEAU

Absents excusés et dépôts de pouvoirs :

Marie-Noëlle FRÉRY (pouvoir à Nadine GEORGEL)
Marie DUARTE (pouvoir à Tristan DEBRAY)
Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER)
Anne PROST (pouvoir à Jean-Dominique DURAND)

Absents :

Myriam BENCHARAA
Grégory CUILLERON

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Introduction par Madame la Maire

Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis ravie de vous retrouver pour ce Conseil d'arrondissement de rentrée 2022, après cette pause estivale que nous avons bien méritée.

J'espère que vous avez passé toutes et tous un bel été et que vous revenez bien reposés et plein d'énergie pour agir pour les Lyonnaises et Lyonnais.

Dans la France entière – nous l'avons encore vu hier dans le Sud-Ouest – nous avons connu un été caniculaire. Des journées où il faisait plus de 40 degrés, des alertes caniculaires à répétition, des incendies même en Bretagne. On ne peut que constater que le changement climatique est désormais notre réalité quotidienne. C'est la fin de l'insouciance et c'est aussi une injonction à agir.

Ces fortes chaleurs ont rendu la vie en ville difficile : îlots de chaleur urbain, pollution de l'air, manque d'espaces verts. Il est fondamental d'adapter la ville à ces fortes chaleurs qui se répéteront de plus en plus souvent. Nous agissons quotidiennement et continuerons sans relâche, ayant en tête le devenir des générations futures.

Le 5^e est l'arrondissement le plus végétalisé de Lyon et nous nous rendons bien compte de notre chance. Il est très agréable de se rafraîchir dans nos parcs et la température est souvent notablement plus faible sur notre plateau du 5^e qu'en centre-ville, notamment dans le Vieux Lyon. Rafraîchir le Vieux Lyon est donc un chantier complexe notamment en raison de son classement UNESCO qui en fait sa richesse mais également sa complexité quand il s'agit de végétaliser, mais c'est un enjeu vital et nous nous y attelons.

Concernant le Vieux Lyon, notre vitrine touristique, nous nous réjouissons du retour des touristes et des excellents chiffres de fréquentation, cet été, à Lyon. En juillet, les taux d'occupation dans l'hôtellerie étaient de 76 % plus élevés que l'année précédente. On a donc un retour des touristes mais avec une répartition géographique un peu différente puisque l'Asie est moins représentée.

Nous sommes aussi ravis des beaux événements qui marquent la rentrée dans notre arrondissement. Le 3 septembre, le Parc de la Mairie a accueilli le Forum des Associations, avec près de 90 associations, dans une « nouvelle formule » qui a été un succès. Le public est venu en nombre et les associations ont reçu de nombreuses visites ou adhésions. Dimanche dernier a été un dimanche chargé avec le Marché des Tupiniers, une belle expo d'art contemporain qui a été inaugurée au Palais de Bondy, ainsi que le Festival Éclats de Cirque organisé par la MJC Ménival, au Parc de la Mairie, qui a eu un vrai grand succès. Ce sont donc de belles réussites au plus proche des habitantes et habitants du 5^e.

Malheureusement, je terminerai mon propos introductif par des annonces tristes puisque nous avons eu la douleur d'apprendre plusieurs décès en fin d'été :

- Iris et Warren, deux jeunes tués en trottinette. Nous avons une pensée pour les deux familles, notamment la famille d'Iris qui vit dans le 5^e ;
- Pierre-Alex Mordant, fils d'une famille que nous connaissons tous, très ancrée et très active dans le 5^e, décédé en Corse, dans des circonstances qui ont été évoquées dans la presse.

Je salue la mémoire de ces personnes et au nom de l'ensemble des élu-es d'arrondissement, nous adressons toutes nos condoléances ainsi que notre soutien le plus sincère aux familles.

Minute de silence observée lors de cette assemblée.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 juin 2022.

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 1 - 4357 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2023 - Direction des Finances Rapporteur : Nadine GEORGEL

Pour la Ville de Lyon, je vous rappelle que le budget des arrondissements est constitué de deux parties : une partie de dotations de fonctionnement et une partie de dotations d'investissement.

Dans la dotation de fonctionnement, nous avons la gestion locale dans laquelle nous retrouvons les frais inhérents au fonctionnement de l'arrondissement comme l'entretien des équipements transférés, les paiements des flux (eau, électricité) qui sont un sujet de préoccupation pour les mois à venir, la nourriture des crèches qui représente aussi un gros poste de dépenses. Il existe une autre dotation qui est celle de l'animation locale, c'est-à-dire la dotation de fonctionnement du cabinet qui sert essentiellement à financer les événements.

Pour 2023, à l'échelle de Lyon, la dotation de gestion locale s'élève à 4,4 millions, la dotation d'animation locale s'élève 936 000 euros, et la dotation d'investissement s'élève à environ à 1 million pour l'ensemble des arrondissements. Pour le 5^e, nous avons 647 000 euros de dotation de fonctionnement dont 94 000 pour la dotation d'animation locale. À cela s'ajoutent 100 000 euros de dotation d'investissement.

Ce qui a changé par rapport à l'année précédente, c'est une nette augmentation de la dotation d'animation locale. Il est à noter que nous allons vers une plus grande sincérité de ce budget puisque la dotation d'animation locale est fixée sur ce qui est réellement dépensé. Il n'y a plus de virement entre dotation de fonctionnement et dotation d'animation locale. La diminution de la dotation de gestion locale s'explique par cette compensation. Cela donne une image plus réelle du fonctionnement budgétaire des mairies d'arrondissement.

Laurence BUFFLIER : Vous avez expliqué pourquoi vous baissez la dotation de gestion locale pour augmenter la dotation d'animation locale. J'aimerais savoir pourquoi vous le faites maintenant quand vous pointez l'augmentation des fluides qui va toucher les arrondissements de plein fouet.

Nadine GEORGEL : En fait, nous ne prenons acte que de l'existant. Avant, la dotation d'animation locale était insuffisante et on finissait par avoir un virement sur la dotation de fonctionnement.

Laurence BUFFLIER : Vous ne craignez pas d'être à court d'argent, à un moment donné, pour ces fluides qui augmentent ?

Nadine GEORGEL : C'est une vraie préoccupation pour l'ensemble des collectivités. On a la chance que Gilles FAURE soit un excellent gestionnaire. Ce matin, on a fait le point et on peut voir arriver les prochains mois avec une certaine sérénité, sachant que ce soit à l'échelle des entreprises, des collectivités ou des particuliers, c'est quand même difficile de se projeter. On sait que cela augmente mais pas de combien. Pour le moment, on a des hypothèses, on est en capacité d'y faire face, mais il est évident que si cela dépassait ce qui est anticipé de manière astronomique, la question se poserait avec le budget de la Ville de Lyon en général. On essaie donc de naviguer au mieux sans pour autant renoncer aux projets ou investissements. Je tire mon chapeau à Gilles qui est vraiment un excellent gestionnaire et qui nous permet d'aborder cette période avec un peu de visibilité et de la sérénité.

Tristan DEBRAY : Vous avez répondu à quelques-unes de nos petites inquiétudes avant même que je vous pose la question, et je vous en remercie.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même, allons voter cette délibération et nous nous réjouissons bien sûr de l'augmentation globale du montant de la DAL, et bien sûr particulièrement celle du 5^e.

Cependant, nous avons noté que pour certains arrondissements, ce n'est pas le cas puisque concernant la DAL, ils vont avoir un budget en baisse. Quant à la dotation de gestion locale, la baisse du budget pose question dans un contexte de forte hausse du prix de l'énergie, ce qui suscite notre inquiétude. Nous craignons que l'augmentation du budget de la DAL serve finalement à payer des dépenses courantes de la Mairie d'arrondissement au détriment d'actions de proximité. Je pense que ce ne sera pas le cas mais je voudrais juste m'en assurer.

Malgré cela, nous voterons favorablement cette délibération.

Nadine GEORGEL : Encore une fois, nous allons vers plus de clarté et de transparence sur l'utilisation des budgets. La DAL, cela dit bien ce que c'est, c'est la dotation d'animation locale. Cela peut aider le financement (très partiellement) du Conseil d'arrondissement des enfants, par exemple, en venant en soutien de ce qui est déjà initié au niveau de la Ville de Lyon.

Yann CUCHERAT : En complément des échanges et des réponses que vous avez pu apporter, nous savons tous que l'augmentation des coûts va forcément avoir un impact sur un certain nombre d'actions qui sont déployées. Le Maire de Lyon a mis en place un groupe de travail transpartisan pour travailler sur les sujets de sobriété, avec comme effet levier, des actions politiques publiques qui vont certainement être dégradées ou stoppées à certains endroits pour répondre à ces enjeux.

Je voulais savoir si dans le 5^e arrondissement, vous aviez déjà eu cette réflexion pour savoir quelles seraient les actions publiques du 5^e qui pourraient être impactées face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Nadine GEORGEL : Pour l'instant, on n'a pas de projets qui seraient impactés ou dont la faisabilité serait remise en question. C'est toujours difficile, surtout quand il y a des projets concernant des bâtiments. Là, on est sur une certaine incertitude concernant l'enveloppe budgétaire. C'est sûr que si cela augmente le prévisionnel, la question se posera. Nous n'en sommes pas encore là et nous espérons ne pas arriver aux pires scénarios. Bien sûr, nous tiendrons le Conseil informé sur l'évolution des dépenses et sur les éventuelles remises en question de certains projets.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 2 - 4458 - Programmation 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de co-financement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Nadine GEORGEL

On est sur plusieurs dispositifs qui s'emboîtent les uns dans les autres. Nous sommes dans l'application du Contrat de ville par la convention territoriale et plus encore la mise en œuvre de cette dite convention par les projets de territoire.

Cette convention concerne aussi les actions de sécurité, prévention vis-à-vis des différents publics, et notamment sur les actions « d'aller vers ». Concernant le 5^e arrondissement, ce qui est intéressant, c'est la création, à but d'animation économique du 5^e et 9^e arrondissement, d'un poste de chargé de mission de développement économique. Nous pouvons nous en féliciter puisque pour rappel, nous sommes l'arrondissement avec le moins d'emploi par habitant. Pour nous, c'est donc important d'infléchir cette tendance.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 3 - 4460 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 110 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils citoyens » pour un montant total de 21 260 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Il faut rappeler le dispositif qui a été voté en mai dernier, lors du Conseil municipal, et qui concerne tous les Conseils de quartiers. Il s'agit notamment de la subvention qui a été accordée à l'association Anciela pour accompagner les Conseils citoyens qui sont les instances citoyennes associées aux quartiers politiques de la Ville. Dans le 5^e, nous n'avons qu'un seul quartier politique de la Ville qui est le quartier Sœur Janin. Ce rapport prévoit l'attribution d'une subvention de 1 000 euros au Conseil citoyen de Sœur Janin.

J'en profite pour partager avec vous des éléments d'échanges que nous avons eus, Madame FRÉRY et moi-même, avec le délégué du Préfet, au quartier politique de la Ville, concernant notamment Sœur Janin. Je pense qu'il y a deux éléments qui doivent attirer notre attention et orienter l'action publique au niveau de l'arrondissement. Sœur Janin est le quartier le plus pauvre de la Ville de Lyon. On ne s'y attend pas mais il y existe un niveau de pauvreté supérieur aux autres quartiers politiques de la Ville, à Lyon. C'est un quartier peu peuplé puisqu'on est à 1 100 habitants. S'il passe en-dessous des 1 000, il ne sera plus en politique de la Ville et sera retiré du dispositif comme les aides qui viennent avec. Il faut noter aussi qu'il s'agit d'un quartier qui a été le moins impacté par la reprise de l'emploi. Dans les autres quartiers politiques de la Ville, on a vu une baisse du chômage avec la reprise économique, ce que nous ne constatons pas à Sœur Janin. Il s'agit donc d'éléments spécifiques sur ce petit quartier qui doivent nous mobiliser. Nous sommes attachés, tout comme l'équipe précédente, à l'arrivée de la MDMS dans ce quartier, et au retour des services publics parce qu'ils en ont vraiment besoin. Ce ne sera pas que pour Sœur Janin, mais dans ce quartier, il y a vraiment une utilité essentielle. C'est un constat qui n'est pas très positif mais on a quand même des perspectives d'améliorations notables. On pousse aussi pour qu'avec la MDMS, vienne un service public de l'emploi puisque la Mission locale est à la Duchère, Pôle Emploi est à Vaise, ce qui n'aide pas à améliorer la vie dans ce quartier.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 4 - 4547 - Signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Nadine GEORGEL

NB : Retour à la délibération 4547 présentée par Mme Nadine GEORGEL après la délibération 4478 présentée par Mme Sophia POPOFF

Rapport 5 - 4379 - Dénomination d'un espace public : Square Katia et Maurice Krafft à Lyon 5^e - Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : Marielle PERRIN

Dans le cadre de la requalification globale de la rue Pierre Audry, deux squares ont été créés. Le premier en haut de la rue Pierre Audry, dans le 9^e, très proche du carrefour Trion, et le deuxième dans le 5^e, plus bas, à l'intersection de la rue Pierre Audry et de la rue du Bas de Loyasse.

Une classe de CM1 de l'école Ferdinand Buisson a suivi les travaux d'aménagement de la rue Pierre Audry, pendant 2 ans : terrassement, archéologie. Nous avons décidé de continuer à travailler avec cette classe sur la dénomination du square nouvellement créé.

La seule consigne donnée par la mairie du 5^e était de nous proposer 3 noms de femmes. Les élèves de CM1 sont venus faire une belle présentation en mairie et Katia KRAFFT a retenu toute notre attention. Les élèves du CAE se sont aussi prononcés en faveur du couple Krafft. Nous sommes donc très heureux aujourd'hui, de mettre à l'honneur Katia KRAFFT. Katia KRAFFT est une femme qui a choisi un métier qui à l'origine, était presque uniquement masculin. Katia a permis de favoriser l'accès des femmes au métier de volcanologue. Cette femme déterminée qui est allée au bout de sa passion, a donné sa vie pour la science, et a inspiré nos futurs citoyens du 5^e arrondissement.

Durant 25 ans, Katia et son mari, Maurice KRAFFT, ont consacré leur vie aux volcans, en assistant à plus d'une centaine d'éruptions à travers le monde, record inégalé, les observant, les étudiant, les filmant et les photographiant, apportant ainsi leur contribution à la recherche. On les surnomme les « diables des volcans » ou encore les « volcanologues les plus rapides du monde » étant donné la liberté qu'ils avaient de se rendre très rapidement sur les lieux, de n'importe quelle éruption en cours sur la Planète. Katia et Maurice KRAFFT décèdent ensemble le 3 juin 1991, alors qu'ils observaient l'éruption du volcan Unzen, au Japon.

Ils ont transmis leur passion et leurs connaissances au plus grand nombre et particulièrement aux enfants. Ils ont publié par ailleurs une vingtaine d'ouvrages destinés au grand public tels que Les Volcans (1975), Volcans du monde (1987) ou encore Les Feux de la Terre (1991), et ont donné de nombreuses conférences, suivies par près de quatre millions de spectateurs. Car, en plus d'étudier les volcans, ils s'attachent à transmettre leur savoir dans le but d'expliquer le plus clairement possible les dangers des volcans en partenariat avec l'UNESCO. Ces photos et ces films leur permettent de faire connaître au grand public la beauté des phénomènes volcaniques et de vulgariser la toute jeune théorie de la tectonique des plaques, notamment auprès des jeunes enfants pour lesquels Katia développe une pédagogie spécifique.

Depuis avril dernier, Monsieur JULIEN Dumont est le nouveau directeur du Musée Miniature et Cinéma. Il est également le légataire moral de l'ensemble des archives, photos et films des époux KRAFFT. Sa sœur, Virginie DUMONT, que je remercie d'assister à notre Conseil d'arrondissement, est ici présente. Cette collection inestimable se trouve donc à Lyon. Il s'agit de plus de 300 images et 800 heures de film qui seront bientôt numérisées afin d'être mises à disposition des scolaires pour continuer la transmission du savoir si chère aux époux KRAFFT.

[Nadine GEORGEL : Je voudrais ajouter que cette délibération a déjà été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement des enfants.](#)

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 6 - 4528 - Approbation de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments
Rapporteur : Marielle PERRIN

Nous avons été nombreux pour les marches du climat à scander « plus chaud, plus chaud, plus chaud que le climat », « et un, et deux, et trois degrés, c'est un crime contre l'humanité ».

Cependant, nous avons été tous surpris de ce nouvel été caniculaire, avec + 2,3 degrés sur toute la France, avec des 40 °C dépassés sur le nord de la Bretagne, ainsi qu'en Normandie (premiers 40 °C observés dans l'histoire dans le Finistère et dans la Manche), sans parler des incendies qui ont dévasté nos forêts. Aux actualités de ce matin : nouvel incendie en Gironde avec 1 800 hectares de forêt brûlés, 37,5 °C à Bordeaux, 100 personnes évacuées. Le réchauffement climatique va très

vite, trop vite, beaucoup plus vite que les mesures gouvernementales. Il est urgent de « décarboner » notre énergie.

La guerre en Ukraine nous rappelle aussi la question primordiale de notre indépendance énergétique. Je ne vais pas rentrer dans le détail de la hausse spectaculaire du marché de l'énergie des derniers mois. Les énergies renouvelables, notamment la production d'énergie photovoltaïque localisée au plus proche de la consommation des usagers répondent à de nombreux enjeux environnementaux : bas carbone, renouvelable, filière de recyclage en cours d'implémentation dans la région, démantèlement provisionné.

La Ville de Lyon a prévu un investissement de l'ordre de 4 millions d'euros pour la construction de centrales solaires photovoltaïques sur les bâtiments municipaux. C'est le plan de solarisation de la Ville. En tant que Ville de Lyon, nous voulons montrer l'exemple, mais seuls, nous ne changerons pas le climat.

Tout comme nous avons créé un collectif d'entreprise autour du projet de ville climatiquement neutre en 2030, la Ville de Lyon souhaite soutenir, et même aider, à l'émergence de groupes de citoyens intéressés pour investir leur propre argent dans les centrales photovoltaïques.

L'association Coopawatt est une association qui a pour but d'impulser et d'accompagner le développement de projets participatifs et citoyens sur le territoire. Coopawatt anime des groupes de citoyens, et les fédère autour d'un projet commun, tout en leur amenant des compétences techniques sur le montage juridique et technique des dossiers pour développer des centrales photovoltaïques sur leurs toits, ainsi que sur quelques toits mis à disposition par la Mairie. La force de Coopawatt est d'accompagner des citoyens sans aucun savoir initial sur les centrales photovoltaïques.

Je me réjouis de vous demander de voter cette subvention pour l'association Coopawatt qui me tient particulièrement à cœur. Nous allons bientôt pouvoir organiser cette dynamique citoyenne au sein de notre arrondissement, et je l'espère, fédérer de nombreux colibris.

[Sandrine FRANCHET](#) : Étant au Conseil d'administration de cette belle association qu'est Coopawatt, je ne prendrai pas part au vote.

[Marielle PERRIN](#) : Pour répondre à la question de Monsieur CUCHERAT, le montant est de 15 000 euros pour l'année 2022.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme Sandrine FRANCHET ne prend pas part au vote car élue intéressée.

Rapport 7 - 4529 - Lancement de l'opération n° 60SEECOP « Éco-patrimoine - Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Marielle PERRIN

En 2018, le bâti ancien représentait 79 000 logements à Lyon, soit 26 % du parc de logements. Par bâti ancien, nous entendons les immeubles construits avant 1946.

La Ville de Lyon est consciente de la difficulté à effectuer des travaux de rénovation thermique dans ce type de bâti. La composition des murs pose des problèmes de migration de la vapeur d'eau dans les parois en maçonnerie de pierre, et supporte difficilement une isolation thermique dite « par l'extérieur », ce qui est pourtant le plus efficace. Certains enduits, formulés avec un matériau isolant lié avec de la chaux, sont compatibles avec la maçonnerie en pierre et présentent des caractéristiques thermiques intéressantes. Afin de tester puis de développer l'utilisation de ces

enduits isolants thermiques à la chaux, il est proposé de promouvoir des opérations test en apportant une aide aux surcoûts qu'ils engendreront pour les particuliers.

Le montant total de l'enveloppe réservée à cette opération est de 420 000 € avec un accompagnement jusqu'à 35 000 € par bâtiment.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 8 - 4536 – « EI 05018 - Musées de Gadagne à Lyon 5^e, réparation des couvertures - Adaptation du montant de l'opération 05018002 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005 » - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments
Rapporteur : Marielle PERRIN

Les toitures du Musée de Gadagne sont vétustes et présentent actuellement plusieurs pans qui sont bâchés en raison d'infiltrations d'eaux pluviales. La rénovation complète des toitures est envisagée en 3 phases constituant des ensembles cohérents :

- Phase 1 : toiture des bâtiments situés entre la rue de Gadagne et la cour intérieure principale de l'établissement ;
- Phase 2 : toiture des bâtiments situés côté Montée du Garillan ;
- Phase 3 : toiture des bâtiments situés entre la cour principale et le jardin.

Les travaux de la phase 1 débuteront en octobre 2022 pour une durée de 7 mois y compris préparation.

Cette opération avait été estimée initialement à 380 000 € toute dépense confondue, et je vous demande de voter une affectation complémentaire pour compléter le coût global réévalué à 580 000 €.

Jean-Dominique DURAND : Comment s'explique cette différence assez importante, puisqu'il s'agit de 200 000 euros de plus ?

Marielle PERRIN : Je n'ai pas l'explication exacte. Je pense que le coût des matériaux est beaucoup plus important. Je peux aller chercher le détail de cette augmentation.

Philippe-Henri CARRY : À la suite de l'incendie très important qui a eu lieu il y a une dizaine d'années dont Monsieur DURAND a été témoin, en tant qu'adjoint au patrimoine, il y a eu des fragilisations assez conséquentes du toit, ce qui fait que les restaurations sont maintenant plus fréquentes. Je pense que cela peut être une des raisons.

Jean-Dominique DURAND : Il y a eu un premier vote sur 380 000 euros. Cela fait 200 000 euros de plus. Je n'ai pas connu personnellement cet incendie qui a eu lieu avant mon élection. J'insiste sur le fait qu'un supplément de 200.000 euros, ce n'est pas rien dans un budget. Cela peut sans doute se justifier, cela a dû passer devant la Commission des marchés publics. Dans ces cas-là, il faut être attentif au fait que certaines entreprises, selon la règle du moins-disant qui est parfois piégée, présentent des devis mal chiffrés, et quand les travaux commencent, quand on est au pied du mur, on s'aperçoit qu'il faut augmenter le devis. Un montant de 200 000 euros sur un budget initial de 380 000, une belle augmentation, mérite une attention particulière.

Marielle PERRIN : Dans la délibération, on expliquait qu'il s'agissait d'un monument classé monument historique. Du coup, les travaux de maîtrise d'œuvre sont gérés par la DRAC, et de ce fait, les entreprises de travaux consultées avaient fait une estimation à 430 000 au lieu de 380 000. Il n'y avait donc que 50 000 de plus. Il a dû y avoir des travaux de premières urgences pour assurer la pérennité du patrimoine. La proposition de relancer un appel d'offres faisait perdre 107 000 euros de subvention de la DRAC. C'est pour cette raison que la Ville de Lyon a décidé de valider le premier appel d'offres qui a été effectué. En termes d'humains, on a aussi beaucoup de travaux à faire.

Jean-Dominique DURAND : Sur le fond, il n'y a probablement pas de soucis. Je parle surtout de cette augmentation très forte.

Nadine GEORGEL : On reviendra vers vous avec l'explication précise pour savoir si c'est lié au contexte ou si c'est lié à un problème spécifique.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 9 - 4355 - Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte - Direction des Sports
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Je vais vous parler du dispositif Trait d'Union, version 2022. Je ne vais pas vous en faire l'exégèse parce qu'autour de la table, nous avons la personne qui l'a mise en place, Yann CUCHERAT, qui connaît le projet mieux que moi. Cela a été mis en place en 2019 et avait vocation à subventionner des initiatives créatives pour les associations de sport amateur. Le COVID est passé par-là, et en 2021, on est reparti sur le projet.

Vous avez pu le constater dans la délibération, on part sur un budget global de 205 000 euros, il n'y aura qu'un seul appel à projets alors qu'auparavant, il y en avait deux par an. Pour l'arrondissement, nous avons trois associations sportives qui ont obtenu une aide :

- Le COL Rugby (je reviendrai dessus) ;
- Le football club de Ménival ;
- Le Basket-ball de Beaumarchais.

Je voudrais ajouter deux compléments. Personnellement, je regrette qu'il n'y ait que trois clubs de sport qui aient répondu à cet appel d'offres et proposé des projets. J'espère que pour l'édition 2023, il y aura plus de clubs sportifs qui proposeront des projets, surtout que ce sont des choses intéressantes. Dans la délibération, vous avez différents sujets :

- Les aspects sociaux dans les quartiers ;
- Le sport à tous les âges ;
- Les personnes porteuses de handicap ;
- L'égalité femmes-hommes ;
- Les personnes LGBT et QIA+ ;
- La lutte contre la discrimination ;
- Les violences sexistes ;
- Les actions autour du sport santé ;
- La formation des bénévoles et des arbitres ;
- Les actions culturelles...

On a quand même un large éventail de possibilités de porter des projets. J'espère donc qu'en 2023, on aura beaucoup plus que trois clubs qui proposeront des projets.

Je voudrais ajouter un mot concernant le COL Rugby. Un événement important s'est déroulé ce week-end, à la Sarra. Pour celles et ceux qui ne sont pas encore tout à fait au courant, nous avons pris la décision de permettre au COL Rugby de se développer à la Sarra. Nous sommes donc très fiers, et ce à divers titres. Tout d'abord, parce que je pense que le 5^e arrondissement méritait d'avoir une diversification des activités sportives à offrir et à présenter aux habitants du 5^e arrondissement. Puis, c'est aussi parce que le COL Rugby est animé par un couple remarquable, très actif, très engagé dans la vie sociale des quartiers, et qui porte le développement du rugby sur l'agglomération, et en particulier sur le 5^e arrondissement, de manière extrêmement engageante. Il fallait donc que nous soyons aussi en reconnaissance de ce travail qui est fait dans les quartiers par le COL Rugby.

J'ai eu les dirigeants du COL rugby au téléphone, cet après-midi, pour faire le point sur un certain nombre de sujets. Ils ont aussi une action auprès des habitants du quartier que je trouve très intéressante qui est de développer des actions sportives en collaboration avec le Centre social et la MJC. Je trouve que c'est très bien parce que cela permet de repositionner le sport comme un acteur principal et important au sein d'une collectivité. Naturellement, ils ont aussi vocation à former des équipes féminines, avec des personnes en situation de handicap. Lors de l'inauguration, j'ai eu le plaisir de rencontrer plusieurs responsables de la Fédération et de la Ligue qui sont extrêmement intéressés par le développement du rugby à La Sarra, ce qui fait que ce quartier va devenir – je l'espère – connu pour le rugby.

Nadine GEORGEL : Je ne peux que renforcer ce qui vient d'être dit. Cette inauguration a été un très bel événement avec une rencontre entre un club qui cherchait un lieu pour s'enraciner et mener à bien ses envies qui sont grandes, et un quartier qui a besoin d'énergie et d'être associé à un projet positif et porteur. On ne peut qu'être admiratifs par rapport à l'énergie déployée par Céline et Denis ainsi que par celle de Bertrand qui n'a pas ménagé son action de lobbying, ces derniers mois. Un grand merci aussi aux services de la Ville de Lyon qui ont mis cela en œuvre avec une rapidité tout à fait exemplaire.

Yann CUCHERAT : J'ai juste trois questions sur le dispositif Trait d'Union qui nous lie à cette délibération. C'est un dispositif qui m'est cher parce qu'il avait ses vertus et son utilité.

Ma première question est de savoir si l'on a analysé la difficulté de répondre à cet appel à projets de la part des associations, puisque seulement trois ont répondu alors que le dispositif initial avait vraiment vocation à faciliter l'accès à des subventions complémentaires sur des appels à projets très clairs que vous avez développés. Existe-t-il d'autres contraintes que je ne perçois pas de la place où je suis aujourd'hui ?

Deuxièmement, il était prévu deux sessions annuellement, ce qui permettait de toucher plus d'associations qui, dans la multitude des dossiers et des sujets qu'ils doivent porter, n'avaient pas toujours le temps de répondre à l'appel à projets dans un délai court ou contraint. Pourquoi sommes-nous passés de deux à une ?

Enfin, le fondement même de ce dispositif – ce qui explique son nom « Trait d'Union » – c'était le lien entre le sport amateur et le sport professionnel qui pour moi, était de se nourrir mutuellement, et qui avaient leur propre vertu, avec un effet de locomotive, de représentation importante pour les sportifs professionnels à l'égard du tissu associatif et de l'envie qu'ils pouvaient générer auprès des enfants. À l'époque, on avait essayé, de manière vertueuse, de baisser la subvention des clubs professionnels, et de remettre dans le pot commun cette baisse de subvention au bénéfice du tissu associatif, et en complément, de demander à ces clubs professionnels d'abonder à ce pot commun. Est-ce qu'aujourd'hui, les clubs professionnels continuent à abonder à ce pot commun pour servir les intérêts du sport associatif ?

Bertrand ARTIGNY : Pourquoi sommes-nous passés de deux à un ? Je crois que c'est une expérimentation qui a été souhaitée par la Direction des sports et par l'exécutif. C'est probablement pour soulager l'activité des services. J'entends les remarques que vous avez formulées. Je pense que quand on aura fait le bilan de cette action, on pourra se poser la question de savoir si on est sur le bon dispositif ou pas. Ce que j'ai compris c'est que la décision a été prise pour expérimenter davantage et pour soulager les équipes qui sont très chargées, très sollicitées sur différents dossiers administratifs.

Concernant l'intervention des clubs professionnels, il y a eu un retrait des clubs professionnels pour cette édition. Je crois que c'est le basket qui a commencé en disant qu'il ne participerait pas à ce projet pour des raisons budgétaires et non pas politiques. J'ai trouvé cela un peu surprenant parce que les montants n'étaient quand même pas excessifs. Le deuxième a dit que si le basket n'y allait pas, il n'irait pas non plus et le dernier a jugé que s'il était seul à le faire, il ne le ferait pas non plus. C'est un peu comme cela que cela s'est passé. Je ne pense pas que cela soit pour des questions

d'orientation politique, mais pour des questions budgétaires que cela s'est décidé. Je n'ai pas toutes les explications. Peut-être qu'en Conseil municipal, on vous en donnera davantage.

Le dispositif a été maintenu puisque l'on souhaite quand même favoriser un certain nombre de projets. La Ville va directement les prendre en charge de façon à conserver cette dynamique de projets innovants, originaux, etc.

Sur le 5^e arrondissement, pourquoi n'avons-nous pas assez de clubs qui ont présenté des dossiers ? Je n'ai pas la réponse complète parce que je pense que la problématique est beaucoup plus globale. Quand je fais le point sur l'ensemble des arrondissements, sur les clubs qui sollicitent des aides de la part de la Ville, qu'il s'agisse d'investissement ou du fonctionnement – et là, Trait d'Union – je constate que le 5^e arrondissement est à la traîne. Si je prends le 7^e arrondissement – qui de mon point de vue, est le plus dynamique – vous verrez dans la délibération que les projets présentés sont très nombreux et très variés. Je ne sais pas quelles sont les raisons pour lesquelles cela ne se fait pas correctement. Les clubs ne sollicitent pas la Ville pour des subventions diverses et variées. Il y a un club qui m'a interpellé dès le début du mandat sur un investissement de 10 000 euros. Je me suis renseigné auprès de la Ville, il n'y avait aucun problème pour le financer, mais il fallait que le dossier soit fait. Le dossier n'a pas été présenté. Chaque fois que je rencontre le dirigeant de ce club, je lui demande si le dossier est fait et chaque fois, il me dit qu'il n'a pas eu le temps.

Dans le 5^e arrondissement, on se retrouve un peu « entre soi ». Ce n'est peut-être pas le bon terme car c'est un peu péjoratif mais je pense que les clubs du 5^e arrondissement n'ont pas eu la culture d'aller chercher des subventions. Je leur dis qu'il ne faut pas hésiter, notamment au niveau des investissements, à demander des aides de la Ville. Souvent, on me répond qu'ils n'ont pas besoin des subventions de la Ville. Je pense que c'est un peu dommage parce que cela pénalise quand même les clubs. S'ils avaient des aides de la Ville, cela leur permettait quand même d'être soulagés d'un point de vue financier et budgétaire, de pouvoir accentuer leurs actions vers d'autres activités, de pouvoir aussi acquérir de petits équipements ou de refaire des locaux, des petits travaux leur permettant d'assurer un meilleur accueil des habitants du 5^e arrondissement. Tout à l'heure, au CICA, on a beaucoup parlé d'urbanisme parce qu'on a beaucoup d'habitants qui arrivent. Ces habitants sont demandeurs d'activités sportives et demandeurs d'être accueillis par les clubs sportifs. Je pense qu'aujourd'hui, on a un enjeu au niveau du 5^e arrondissement, et c'est tout le travail qui va s'engager dans les jours qui viennent, pour faire en sorte que les clubs soient beaucoup plus actifs qu'ils ne le sont pour accueillir les habitants, plus ouverts sur ce qui se passe à l'extérieur du 5^e arrondissement, sollicitant plus les services de la Ville. Il y a les trois grands clubs que j'ai cités tout à l'heure – le COL, le BBLM et le FC MENIVAL – qui sont connus, puis on a un tas de clubs qui existent qui le sont beaucoup moins.

Il faut donc qu'on réfléchisse sur la façon dont on peut aider les clubs sportifs à construire des dossiers. Leur réponse est souvent que comme ils sont bénévoles, ils n'ont pas le temps, mais quand on regarde sur d'autres arrondissements, on s'aperçoit qu'ils sont très actifs, très présents et qu'*in fine*, des investissements se font, contrairement au 5^e arrondissement, en matière de rénovation d'équipements sportifs.

Je ne vais pas refaire l'histoire. Ce que je veux dire, c'est que l'on a des sections sportives de tous ordres. Il faut que l'on puisse mettre en place un dispositif qui permette à ces clubs de pouvoir être actifs au niveau de la Ville de Lyon, pouvoir récupérer des subventions, comme Trait d'Union, aujourd'hui, mais aussi des subventions d'investissement, de façon à leur permettre d'accueillir correctement les habitants de l'arrondissement.

L'idée n'est pas de refaire l'historique mais de réfléchir à la façon de mettre en place une organisation qui puisse soulager la partie administrative de ces clubs afin qu'ils puissent accéder aux subventions prévues par la Ville.

Sans aller dans le détail, je pense qu'il n'y a pas cette culture d'aller chercher des subventions que j'ai pu entendre par ailleurs. C'est ce que je constate quand je vais à des réunions de l'Office des sports. Il existe une sorte de frein, parfois intellectuel, qui fait que les associations se disent qu'elles

n'ont pas besoin de ces subventions, ce qui fait qu'il y a des choses qui ne se font pas dans ces clubs.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 10 - 4502 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de « Lyon Urban Trail by night » le samedi 5 novembre 2022 - Approbation d'une convention - Direction des Événements et Animation
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Il s'agit d'une subvention accordée à l'association « Lyon Urban Ultra Run » pour l'organisation de « Lyon Urban Trail by night » qui attire du monde.

Dans la délibération, vous avez les différents parcours proposés aux participants, avec les tarifs et autres. C'est une belle course organisée par une belle association. J'ai eu l'occasion de rencontrer ses dirigeants à quelques reprises, et je trouve qu'ils font un travail intéressant, notamment sur la question de l'éco-responsabilité. C'est vrai que certains coureurs trouvent cela un peu pénible, mais malgré les critiques, ils ont quand même maintenu une volonté d'avoir une manifestation écoresponsable.

Je me permets de vous rappeler les éléments que vous retrouvez dans la délibération :

- La suppression des sacs plastique : on s'aperçoit que quand vous faites le parcours des courses, il y a quand même très peu de détritrus par rapport à ce qu'on a pu connaître dans le passé ;
- La suppression des gobelets plastique à usage unique, des bouteilles en plastique au ravitaillement. Cela énerve un peu certains coureurs qui aimeraient encore avoir leur petite bouteille ;
- La suppression des bulletins d'inscription en papier, la diminution des supports imprimés au profit du digital ;
- La mise en place de poubelles aux points de ravitaillement, avec signalétique ;
- La sensibilisation au co-voiturage ;
- La collaboration avec l'association Secours Populaire ;
- La mise en place d'un tri sélectif ;
- La mise en place d'une équipe de coureurs bénévoles Ecorun pour sensibiliser les coureurs au respect des règles et éventuellement, de sanctionner et entraîner d'éventuelles disqualifications.

Je trouve donc que c'est une belle association, une belle course. Ils en font d'autres.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 11 - 4405 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Les cinq délibérations à venir – directement ou indirectement – concernent le projet éducatif de la Ville de Lyon, et les trois qui viennent sont directement en lien avec le projet.

J'en profite pour rappeler que les gros projets tels que la végétalisation de cours d'écoles, l'apaisement de leurs abords ou le nouveau marché de la restauration scolaire, sont conçus pour qu'il y ait un accompagnement pédagogique qui suscite des actions entrant dans le cadre projet éducatif.

La subvention s'élève à 1 150 000 € de subventions directes pour l'ensemble auxquelles s'ajoutent les moyens alloués au Conservatoire à hauteur de 1 000 000 € puisque ses musiciens interviennent dans les écoles dans le cadre du projet éducatif. Et la Ville met tout son savoir-faire, ses richesses, ses structures sportives, culturelles, etc. à disposition des écoles.

Cette délibération 4405 concerne plus précisément :

- les attributions de subventions sur le temps scolaire de l'année 2022-2023
- la convention avec l'association des Péniches du Val de Rhône qui entre officiellement dans le Projet éducatif, associé au Musée Gadagne.

Trois écoles du 5^e sont concernées par le report sur l'année scolaire 2022-2023 de subventions accordées en 2021-2022, non dépensées du fait de la crise sanitaire :

- ÉLÉMENTAIRE DIDEROT : une mare dans l'école ÉLÉMENTAIRE DIDEROT 1 500 €
- GS JOLIOT-CURIE PIL Bien être, bien vivre à l'école mur peint 1 900 €
- ÉLÉMENTAIRE LES GEMEAUX pour séjours libres/classes découvertes, Enjeu nature, nature en jeu 5 600 €

Des dispositifs partenariaux en matière d'éducation sportive, artistique, culturelle et citoyenne, découverte du patrimoine, pour un montant total de subventions de 72 307 €.

Parmi ces associations, séjours péniche/le musée Gadagne qui entrent définitivement dans le PEL. Le tableau n° 3 détaille la répartition des 72 307 € pour l'ensemble du territoire dont 33 450 € pour Gadagne.

Des actions et dispositifs encourageant la coéducation qui concernent essentiellement les lieux d'accueil pour parents et tous les dispositifs comparables qui poursuivent les mêmes objectifs. Les 5 écoles concernées :

- ÉLÉMENTAIRE FULCHIRON LAP 5 classes MJC VIEUX LYON
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN GERSON MJC VIEUX LYON
- ÉCOLE MATERNELLE JEAN GERSON MJC VIEUX LYON 10 classes au total
- ÉCOLE MATERNELLE CHAMPVERT OUEST 4 classes CENTRE SOCIAL CHAMPVERT
- ÉCOLE MATERNELLE FRANCOIS TRUFFAUT 2 classes CENTRE SOCIAL POINT DU JOUR

Concernant les projets PIL (projets d'initiatives locales), ils sont ancrés au plus proche des caractéristiques, du périmètre de l'école, de sa sociologie, du public qui fréquente l'école. Les équipes répondent ainsi à des particularités de leur public

Il y en a plus de 200 qui sont classés en fonction des 3 grands axes du Projet éducatif. Je prends un sujet qui m'a plu. Il s'agit des Gêmeaux et Champvert où il y a un projet de micro composteur pour la maternelle et l'élémentaire. Ils profitent de la présence d'Ebulliscience dont une animatrice, qui a soutenu une thèse de biologie, saura tirer le maximum de ce projet auprès des 10 classes concernées dans ces deux écoles.

De même, le PIL des Cercles conteurs de Joliot-Curie permettra à des enfants d'écouter un conte. Vous avez probablement des souvenirs d'enfance inoubliables. Mais certains enfants n'ont pas la chance de connaître cela chez eux.

Trois propositions engagent de nouveaux partenaires et viennent enrichir l'offre existante en lien avec les nouvelles ambitions éducatives :

- un projet de création de potagers, avec notamment l'appui d'un nouveau partenaire, l'association Graines Urbaines ;
- un projet culturel entre le Musée Gadagne et les Péniches du Val de Rhône pour découvrir le patrimoine naturel local et valoriser le lien étroit entre Lyon et ses fleuves à destination de

10 classes. Cela consiste à naviguer sur la Saône et analyser le paysage de façon enrichissante, au-delà d'une simple observation, avec un regard critique. L'autre partie se déroule au sein du Musée Gadagne et un peu au sein du périmètre historique du Vieux Lyon ;

- l'association « Néo citoyens » qui participe à l'amélioration du climat scolaire.

Vous trouverez tous les détails dans les nombreux tableaux en annexe.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées.

[Laurence BUFFLIER](#) : Mon groupe Progressistes et Républicains choisit de s'abstenir de voter les trois prochaines délibérations relatives au Projet éducatif lyonnais. Si ce PEL reprend les grandes lignes de ce qui était fait précédemment, il pose l'écologie en unique priorité, loin devant la citoyenneté et le développement de l'enfant, ce qui ne nous convient pas. Une explication plus longue aura lieu lors du Conseil municipal.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT (Pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) s'abstiennent.

Rapport 12 - 4406 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires - Année scolaire 2022-2023 - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cette délibération 4406 concerne de nouveau le PEL mais pour les temps périscolaires et les dispositifs :

- CEL Contrat Éducatif Local
- CLAS Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- REAAP Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Le but est :

- d'enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs ;
- de lutter contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales
- de favoriser l'alliance éducative au sein des écoles puisque plusieurs intervenants travaillent auprès des enfants.

Enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs autour des axes du PEL et non pas seulement autour de la transition écologique.

Tout cela étant mis en cohérence avec les orientations fixées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports au titre du Plan Mercredi.

La Ville de Lyon mobilise ses ressources (internes à la ville ou associatives partenariales). Cela se traduit par la mise en place de cycles d'animations thématiques sur le temps méridien et dans le cadre des ateliers du mercredi matin.
Le montant total global s'élève à 133 000 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Il se répartit entre divers projets tels que :

- « Nature et biodiversité » : la DEV et d'autres structures proposent à nouveau diverses animations ;

- Lire et faire lire qui propose des formations aux bénévoles préalables à leurs interventions dans les écoles ;
- Un soutien financier à Lyon Olympique Échecs permet à cette activité de rejoindre les cycles d'animations ;
- Ebulliscience ;
- Keolis et le « bien-vivre les transports en ville » ;
- Mieux comprendre le fonctionnement de la Ville.

Le tableau n° 1 présente le détail des attributions des subventions concernant les accueils de loisirs périscolaires sur l'ensemble du territoire.

Lutter contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales et favoriser l'alliance éducative

Il s'agit des actions déjà évoquées précédemment :

- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) des écoles et collèges
- Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Actions éducatives du Contrat Éducatif Local (CEL)

La plupart de nos MJC, centres sociaux, etc. sont concernés et impliqués pour les mettre en place.

Le versement global de la Ville est de 97 786 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT (Pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) s'abstiennent.

Rapport 13 - 4407 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur les temps extra-scolaires - Année scolaire 2022-2023 - Direction de l'Éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cette fois-ci cela concerne les subventions sur les temps extra-scolaires pour l'année 2022-2023.

Deux dispositifs concernent l'inclusion et l'accessibilité pour les publics les plus fragiles :

Le dispositif Ticket Sport Études qui s'adresse aux enfants des familles à très faibles revenus. Cette aide individuelle leur permet de prendre en charge partiellement l'adhésion à une association de façon à :

- Permettre à des enfants/jeunes de s'inscrire dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière et dans la durée ;
- Faire bénéficier à ces enfants/jeunes d'un accompagnement pédagogique concerté en lien avec leurs familles (professionnels médico-sociaux et associatifs des structures socio-éducatives de proximité) ;

Ce dispositif vise notamment à promouvoir :

- les principes d'accessibilité d'égalité filles-garçons,
- l'équilibre des pratiques culturelles-sportives encourageant l'éco-citoyenneté.

Le tableau n° 1 vous indique les moyens mobilisés (75 000 € au total). Dans le 5^e : c'est la MJC de Ménival qui porte ce dispositif (8 000 €).

Le deuxième dispositif correspond à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Cette volonté d'inclusion s'inscrit pleinement dans les ambitions du Projet éducatif lyonnais. La Ville entend poursuivre son soutien aux actions et partenariats qui permettent un accueil de qualité des enfants sur ces différents temps et de renforcer le soutien et l'accompagnement des équipes pédagogiques.

Cela se traduit par six actions à hauteur de 33 900 € répartis localement pour améliorer l'accueil des enfants dans les structures en proximité dont la MJC Ménival (4 000 €).

Cela concerne :

- la prise en charge d'enfants porteurs de handicap au sein de l'accueil de loisirs « cirque »
- l'ouverture de cet accueil aux enfants orientés par les autres structures du 5^e arrondissement ne pouvant pourvoir à la demande.
- La démarche d'accompagnement formatif des encadrants.

Puis, la poursuite du financement (10 900 €) de l'association « Une Souris Verte » qui apporte un appui méthodologique et pédagogique et qui est une ressource auprès du réseau des professionnels lyonnais. En voici les détails :

- Pôle de ressources et d'appui – accompagnement des acteurs de l'accueil de loisirs péri et extra-scolaire de la Ville de Lyon.
- Accompagnement formatif des accueils de loisirs.
- Co constructions d'outils pédagogiques.
- Rendre accessibles les ressources et conseil technique.

Nous retrouvons deux projets pour le soutien complémentaire aux accueils de loisirs associatifs dont l'un qui concerne le Vieux Lyon : la Passerelle pré-ados/ados et un travail sur la prévention de la délinquance, et accompagnement des pré-ados sur le Vieux Lyon et le nord de la Presqu'île.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées.

[Bénédicte DRAILLARD](#) : Je voudrais juste dire qu'avec les délibérations qui suivent, on voit aussi que la justice sociale est prise en compte ainsi que la justice éducative.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT (Pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) s'abstiennent.

**Rapport 14 - 4409 - Signature d'une convention-cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 € pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022 - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

L'AFEV lutte contre les inégalités en France et notamment celles qui visent les populations jeunes (dont les étudiant-es) des quartiers populaires. Elle organise également l'intervention d'étudiant.es auprès d'enfants en difficultés scolaires et/ou sociales.

L'AFEV Grand Lyon a une vingtaine de salariés et plus de 650 jeunes engagés et mène différents programmes d'actions qui consistent à lutter contre les inégalités, en particulier éducatives et à créer du lien social.

Le dispositif Ambassadeurs du livre constitue aujourd'hui l'un des dispositifs majeurs du Projet éducatif lyonnais par son envergure mais également son financement.

Cette action s'appuie sur 75 jeunes volontaires du Service civique qui interviennent dans les bibliothèques des écoles, soit auprès des enseignants, soit auprès des accueils de loisir durant la pause méridienne. L'AFEV accompagne ce dispositif pour :

- mobiliser, former, accompagner et assurer le suivi des volontaires Ambassadeurs du Livre ;
- assurer le suivi partenarial avec les écoles du territoire et les acteurs concernés ;
- garantir et évaluer la mise en place du dispositif ;
- assurer la communication et la valorisation du dispositif auprès des acteurs.

Tout cela contribue à la réussite scolaire par la pratique de la lecture. C'est une lutte contre l'illettrisme. C'est l'occasion de créer un lien entre l'université et le territoire et c'est un engagement pour nos jeunes volontaires qui vivent une belle expérience. Ils ont été tous réunis à l'Hôtel de Ville et j'ai remarqué qu'ils étaient tous très satisfaits de leur expérience.

Pour résumer, je voudrais vous dire que cela se passe :

- sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et dans le cadre du projet d'école ;
- sur le temps de la pause méridienne dans le cadre du projet périscolaire de l'accueil de loisirs de l'école.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre et soutenir l'action partenariale menée avec l'AFEV sur ce projet pour la période allant de septembre 2022 au 31 août 2023 par l'approbation et la signature d'une convention-cadre pour l'année scolaire 2022-2023 et le versement d'une subvention de 100 000 € pour son action ADL de septembre à décembre 2022.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 15 - 4410 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre du programme de réussite éducative - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

La Caisse des écoles de Lyon assure le portage administratif et financier de ce programme de réussite éducative (PRE) en partenariat notamment avec l'État qui lui apporte un soutien financier.

Dans ce cadre, les enfants et leurs familles domiciliés et/ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les zones ou réseaux d'éducation prioritaire de l'Éducation nationale peuvent bénéficier d'un accompagnement dans ces domaines :

- La scolarité ;
- La santé ;
- Les loisirs ;
- L'accompagnement social et éducatif.

Les écoles primaires en environnement difficile (DIF) complètent les réseaux REP et REP+ même si le collège de secteur n'est pas en REP ou REP+.

La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à ce projet par :

- Un poste de Conseillère Technique PRE à hauteur de 45 000 € pour assurer la coordination du dispositif ;
- Le renforcement du temps de travail des équipes médico-sociales scolaires avec deux emplois d'assistante sociale supplémentaires et celui d'un demi-poste de conseiller technique dédié à ce projet pour un montant de 102 500 €.

Cela permet d'assurer :

- Un suivi de parcours individualisé de chacun des enfants concernés ;
- Un temps de rencontre spécifique avec les familles parce que c'est absolument nécessaire ;
- Un temps de travail partenarial avec les autres acteurs engagés dans ce dispositif.

Il faut donc une convention pour formaliser tout cela. Cela permet à la Ville de récupérer une partie de l'investissement qu'elle fait puisqu'il s'agit d'une avance du financement de l'État. Pour l'année scolaire 2022-2023, il s'agit de 147 500 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions ainsi proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 16 - 4480 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

NB : Retour à la délibération 4480 présentée par M. Pierre GAIDIOZ après la délibération 4540 présentée par M. Joanny MERLINC

Rapport 17 - 4498 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière - Direction de la Petite Enfance

Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Il s'agit du même sujet que Pierre puisque ce sont des attributions de subventions de fonctionnement pour les établissements accueillant de jeunes enfants. C'est la deuxième tranche de ce que nous avons voté en janvier. Il n'y a pas de nouveautés depuis, et je vous demande un avis favorable pour le solde de ces subventions pour les établissements qui accueillent de jeunes enfants avec lesquels j'ai passé la journée en Commission crèche, ce matin.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 18 - 4459 - Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération fait écho à celle que Pierre GAIDIOZ a présenté puisqu'elle porte sur l'approbation de deux conventions autour de la mise en œuvre d'interventions musicales, en milieu scolaire, pour les années 2022-2023 et 2024-2025.

Il s'agit d'une convention tripartite entre la Ville de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional et la SDEN, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Ces conventions concernent l'intervention du Conservatoire dans nos écoles lyonnaises, dans le cadre de l'EAC, l'Éducation Artistique et Culturelle. Depuis plusieurs années, cette collaboration permet aux élèves lyonnais de bénéficier d'un enseignement artistique précieux et rare puisqu'il est dispensé directement par des professionnels du CRR, diplômés du CFMI. C'est une richesse de notre arrondissement que nous proposons à toutes les écoles lyonnaises.

Dans la pratique, le référent pour l'Éducation musicale est un professeur des écoles qui est aidé par un musicien intervenant qui offre son expertise et ses compétences en proposant des ateliers pratiques musicaux et artistiques. Cela peut concerner le temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il existe deux conventions dont l'une concerne précisément le périscolaire.

Cette action s'inscrit dans une politique forte menée par la Ville et Nathalie PERRIN-GILBERT, depuis le début du mandat pour renforcer le dispositif EAC dans son ensemble. C'est pourquoi, vous l'aurez remarqué, la Ville a choisi d'attribuer une aide de 1 million d'euros, soit une augmentation de 108 000 euros par rapport aux années précédentes.

Cela représente plus de 15 000 élèves des écoles primaires de la Ville de Lyon qui bénéficient du dispositif, soit 460 heures d'interventions pour 40 intervenants.

Je remercie chaleureusement Nathalie PERRIN-GILBERT pour son engagement depuis le début du mandat en faveur de l'EAC et plus généralement, en faveur du renforcement de la place de la culture à l'école.

Je me permets une phrase personnelle au nom de la majorité de l'arrondissement, mais aussi au nom de mes camarades de Lyon en Commun, ici présents. Je me réjouis de cette augmentation qui est en accord avec la politique culturelle et éducative que nous souhaitons pour notre arrondissement.

Je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19 - 4461 - Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027 - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

Il s'agit d'une délibération majeure de notre mandat concernant la politique culturelle puisqu'elle porte sur la mise en place d'une toute nouvelle Charte de coopération culturelle pour la période 2022-2027.

La Ville de Lyon surligne cette initiative de Nathalie PERRIN-GILBERT qui en avait fait une priorité, et a décidé de réinventer la Charte de coopération culturelle en engageant l'ensemble des structures culturelles subventionnées dans une démarche territoriale et transversale en direction de tous les habitants.

Pour rappel, la Charte de coopération culturelle est une initiative lancée en 2004, par Patrice BEGHAIN, et qui concernait 18 structures. En 2022, cela concernait 27 structures, et avec cette nouvelle charte, ce seront 45 établissements qui s'engageront. En plus de l'extension à de

nouveaux établissements, c'est aussi une réforme du cœur même de la Charte puisqu'elle constitue une évolution très ambitieuse de notre politique de coopération culturelle.

Pour écrire cette Charte, la Ville a mené un travail de co-écriture *via* des ateliers, avec les adjoints de culture d'arrondissements, avec les services, mais également avec les partenaires au sens large, comme les structures, les festivals, les acteurs associatifs, et les acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation en général ou encore du champ social.

Dans le dossier que vous avez, vous retrouvez les grandes idées de cette Charte :

- Un des premiers axes, ce sont les personnes, les habitants, les citoyens, pour permettre un accès égalitaire à toutes et tous, avec une démarche inclusive et d'émancipation, de mixité, de dialogue interculturel entre les habitants, notamment en agissant pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture, et plus généralement, en luttant contre les discriminations à l'accès à la culture. Il est vrai qu'il s'agit d'un sujet très vaste dont on pourrait parler longtemps ;
- La seconde dimension, ce sont les territoires. C'est une dimension qui nous intéresse encore davantage dans l'arrondissement puisque les signataires des grandes structures s'engagent à inscrire leur projet dans les territoires en œuvrant pour un maillage territorial le plus équitable possible, et en décroissant. Par exemple, chez nous, cela va s'exprimer par un renforcement entre les structures des différents quartiers – Ménival, le Vieux Lyon, le Point du Jour – puisque c'est un ordre de bataille initié par cette Charte de coopération culturelle ;
- La troisième dimension, c'est celle de la coopération et des partenariats qui agira en synergie avec la deuxième dimension puisque les signataires s'engagent à tisser des liens entre eux, entre grandes structures mais aussi à destination des acteurs du territoire, notamment des acteurs de l'éducation populaire et du champ social.

En plus de ces trois grands points, il y en aura un autre qui est la transition écologique transversale qui rappellera les engagements forts de la Ville de Lyon en la matière, et qui proposera un volet méthodologique afin d'en faciliter et d'en assurer la mise en œuvre.

En complément, je pourrais dire aussi qu'afin de resserrer les liens entre les acteurs multiples et de construire des réseaux, les signataires vont participer à des instances sur l'éducation, le sport ou d'autres thématiques précises. Cela me donne l'occasion de rappeler que dans le 5^e, nous avons pris les devants en créant une toute nouvelle Commission culture consultative qui va servir de laboratoire à ces rencontres.

D'un point de vue général, il est inutile de vous préciser que les dimensions initiées par cette nouvelle Charte épousent en tout point nos engagements, à l'échelle de l'arrondissement, et la politique culturelle que j'ai souhaité impulser depuis le début du mandat, avec le soutien de tous les élus et des services du 5^e arrondissement ainsi que de la Direction des Affaires culturelles. Cette Charte constituera un formidable levier à notre action de Territoire et je ne peux que vous demander d'émettre un avis favorable.

Yann CUCHERAT : Je voudrais expliquer notre vote. Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Cette Charte de coopération culturelle est très importante, elle structure la politique culturelle de la Ville avec l'un des plus gros budgets déployés à Lyon, elle fait partie de son histoire. En Commission, nous avons posé des questions pour essayer d'avoir un certain nombre de précisions que nous n'avons pas eues. Nous engager simplement sur de grands principes nous effraie et nous inquiète un peu ou en tout cas, nous interroge. De ce fait, nous allons nous abstenir, le temps d'y voir plus clair et de comprendre la direction prise dans sa globalité.

Joanny MERLINC : Je ne l'ai pas dit dans la présentation mais je trouve que c'est assez légitime. En Commission, j'avais entendu – ainsi que Nathalie PERRIN-GILBERT – cette interrogation. Une version de la Charte de coopération culturelle nous a été transmise. C'est un document de travail, et à ce stade, elle n'est pas diffusable. L'objectif est de prendre en considération cette remarque qui a été faite en Commission culture pour permettre de placer en annexe la Charte de coopération

culturelle dans la délibération au Conseil municipal. Je ne veux pas présager du travail des gens qui sont dessus, mais je pense que c'est faisable pour le Conseil municipal.

Pour ma part, pour ce Conseil d'arrondissement, c'est cette version que j'ai eue. Elle va être finalisée et l'idée, c'est que cela soit fait pour le Conseil municipal.

Yann CUCHERAT : Si elle arrive la veille, ce sera compliqué pour nous d'en avoir une lecture objective. On est un peu moins staffés que vous et sur des enjeux aussi importants, c'est bien pour nous aussi d'avoir un éclairage en amont. Ou il faudrait reporter la délibération pour que l'on puisse avoir un avis concret et objectif sur le sujet.

Joanny MERLINC : Je ne veux pas parler à la place de Nathalie PERRIN-GILBERT mais je pense que comme moi, elle a trouvé la remarque tout à fait pertinente. L'objectif n'est pas de répondre administrativement à la demande mais de vraiment vous donner l'opportunité de bien étudier le texte. À mon avis, l'objectif est que les conseillers municipaux aient bien les textes avant.

Jean-Dominique DURAND : Notre groupe a décidé – vous l'avez compris – de s'abstenir. Je suis porteur de la procuration de Madame PROST. Celle-ci souhaite voter contre.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Yann CUCHERAT et Jean-Dominique DURAND s'abstiennent.

Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT (Pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) s'abstiennent.

Anne PROST (Pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND) vote contre.

Rapport 20 - 4531 - Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention d'investissement à 26 associations dans le secteur de la création et la diffusion pour un montant global de 250 000 euros.

Dans le 5^e arrondissement, nous sommes concernés par une subvention de 8 000 euros attribués au Théâtre du Point du Jour. Nous avons déjà voté une subvention d'investissement de 8 000 euros pour l'achat d'un camion. Finalement, la Direction du théâtre propose – pour des raisons économiques et environnementales que je soutiens – d'acquérir un camion électrique, ce qui nécessite davantage d'investissement.

Je rappelle l'importance de ce véhicule pour le dispositif « Saison nomade du Théâtre du Point du Jour ». C'est une initiative culturelle hors les murs et hors normes à tous les égards, que nous soutenons de toutes nos forces vives, que les autres arrondissements, territoires, villes et métropoles de France et de Navarre nous envient, et que je vous enjoins chaleureusement à découvrir en 2022-2023.

La subvention supplémentaire de 8 000 euros qui est proposée s'ajoute aux 8 000 euros déjà attribués pour l'achat de ce véhicule qui coûte 65 840 euros.

On est aussi concernés par une subvention attribuée à la Compagnie du Bonhomme qui a son siège social dans le 5^e arrondissement. Je soutiens très fortement le projet mené par la compagnie, en général. Si vous avez suivi l'actualité, vous savez que la Compagnie du Bonhomme menée par Thomas POULARD, va prendre la tête de l'ancien Théâtre des Asphodèles. C'est dans le cadre de

ce projet que cette subvention d'investissement de 147 710 euros est proposée. Cela concerne un peu moins notre territoire mais je peux répondre à vos questions, si vous en avez.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Yann CUCHERAT : Je ne connaissais pas le sujet dans le détail, notamment l'accompagnement financier pour le Théâtre du Point du Jour, pour ce véhicule électrique. Selon moi, cela fait écho aux problématiques liées à la ZFE pour une partie de la population, avec la transformation des véhicules polluants en véhicules plus propres. Cela veut dire que, dans le même état d'esprit, pour d'autres associations qui seraient en difficulté avec leur flotte – les associations sportives ou d'autres associations culturelles, solidaires, éducatives, etc. – on pourrait imaginer le même type de financement pour qu'il y ait une forme d'équité à travers les difficultés que cela suppose.

J'en suis ravi parce que jusqu'à maintenant, sur la ZFE, concernant les aides pour la transformation pour les familles les plus précaires, de mémoire, les aides s'élevaient à 11 000 euros de l'État plus 2 000 euros par la Métropole. Pour un véhicule électrique de 20 000 euros, cela fait un reste à charge de 7 000 euros pour certaines familles. On peut imaginer que pour les associations, cela soit à peu près la même chose. Est-ce que, si on en croit cette délibération, on pourra aller plus loin dans l'aide de la Ville de Lyon pour ces publics, dans ces enjeux de pollution de l'air conséquents ?

Joanny MERLINC : Il y a un enjeu supplémentaire sur les véhicules pour les associations culturelles que je connais. Je ne vais pas en dire beaucoup plus sur un sujet que je ne maîtrise pas totalement dans le sens où c'est un sujet qui est plus porté par la Métropole, et qui est celui de l'acquisition de véhicules pour des associations qui auraient besoin d'un tiers de véhicule, d'où la nécessité de les mutualiser.

Je ne veux pas répondre à la place de la Métropole, mais si des associations peinent à trouver des financements pour un véhicule, cela peut être un engagement d'aller vers ces véhicules. Malheureusement, la problématique est surtout de savoir comment on peut mutualiser des véhicules parce qu'il ne peut pas y avoir un véhicule par association, et il va bien falloir trouver un système. À ma connaissance, il y a des propositions qui sont faites par la Métropole aux associations qui ont les moyens d'acquérir un véhicule qui est de le mettre à la disposition d'autres associations. C'est aussi une façon de répondre à la demande.

Yann CUCHERAT : Qu'est-ce qui conditionne le fait que l'on aide cette association et pas d'autres ? Dans une politique publique, on accompagne ces problématiques de manière équitable. Mon souhait est que l'on puisse accompagner tous ceux qui en auraient besoin, avec les contraintes que vous évoquez.

Joanny MERLINC : C'est intéressant. La situation du Théâtre du Point du Jour me mâche le travail quand je dois répondre sur ce sujet. Dans le dossier que vous avez sur table, vous avez un rappel des dossiers des subventions de fonctionnement qui sont attribuées au Théâtre du Point du Jour. En CA, je rappelle régulièrement que 50 % de l'action du Théâtre du Point du Jour est en saison nomade. Cela veut dire que sur les quelques 270 000 euros qui sont attribués, on a une chance inouïe d'avoir autant de moyens mis en œuvre pour aller vers les publics qui sont parfois empêchés, qui ne peuvent pas aller au théâtre.

Je pense que sur ces 270 000 euros, il y a 50 % de cette somme qui, tous les ans, va sur les territoires. Les aider dans de l'investissement pour un camion, cela se justifie et cela se justifie aussi en nombre de dates. Tout à l'heure, je parlais de qui peut se payer un véhicule. C'est à peu près certain que le Théâtre du Point du Jour est sûr de s'en servir tout le temps.

Néanmoins, c'est vrai que le Théâtre du Point du Jour, ce n'est pas forcément représentatif de toutes les associations qui vont être confrontées à l'acquisition d'un véhicule propre et au fait qu'acquérir un véhicule hybride ou électrique, cela va être plus cher.

Je ne sais pas si quelqu'un d'autre aurait une réponse plus complète que la mienne.

Jean-Dominique DURAND : Je voudrais expliquer notre vote. Notre groupe vote pour cette délibération, en revanche, Madame PROST a exprimé le souhait de voter contre.

Nadine GEORGE : Je voudrais ajouter qu'on aimerait aussi que l'attribution des minibus par la Région aux associations sportives se fasse aussi avec des véhicules propres. Cela irait bien dans cette dynamique d'accompagnement des associations vers des moyens de locomotion plus propres et moins impactant.

Jean-Dominique DURAND : Notre groupe ne représente pas la Région.

Nadine GEORGE : C'était pour aller dans le même sens, pour souligner l'effort que les collectivités peuvent et doivent faire pour accompagner les associations dans l'acquisition de véhicules propres.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Anne PROST (Pouvoir donné à Jean-Dominique DURAND) vote contre.

Rapport 21 - 4540 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Silk me back - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros à l'association *Silk me Back* qui est une association du 5^e arrondissement dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler, et qui réalise un travail tout à fait original. Elle été fondée en 2011 avec l'idée de développer des expressions artistiques contemporaines et diverses autour de la soie. C'est une thématique historiquement liée à notre arrondissement et au Vieux Lyon. Sans détailler toutes les activités de cette association, je voudrais quand même souligner un projet particulièrement marquant en 2022. L'association développe un projet innovant basé sur l'itinérance qui s'appelle *Silky tour*. C'est une « caravane soyeuse », mots qui viennent de la compagnie elle-même, qui va au-devant des publics de tous les âges pour transmettre, partager et faire rayonner le savoir et le savoir-faire autour de la soie.

C'est encore une initiative parmi toutes les délibérations d'aujourd'hui qui permet d'enrichir l'offre culturelle hors les murs, et l'itinérance au cœur de notre projet culturel d'arrondissement.

De la même façon, je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Jean-Dominique DURAND : Je connais bien cette association qui était plutôt rattachée au patrimoine. Je crois que la soie qui relevait de la délégation au patrimoine, est repassée à la culture. En tout cas, c'est une belle association qui fait un très beau travail et elle mérite effectivement d'être soutenue. La soie fait vraiment partie du patrimoine lyonnais.

Joanny MERLINC : On est toujours contents, Philippe CARRY et moi-même, d'avoir des ponts et des liens. À l'échelle de l'arrondissement, si des questions sont traitées par le patrimoine, je suis sûr que Monsieur CARRY s'en chargera.

Là, je pense que c'est surtout parce que c'est une subvention de fonctionnement sur le FIC, le fonds culturel. Je pense que ce qui a été retenu sur le projet dont je parle, c'est l'itinérance qui crée de l'animation à destination des publics. C'est donc une organisation, un mode de fonctionnement, un modèle dont on a l'habitude en culture. Comme vous l'avez dit, cela peut être l'un ou l'autre.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Retour à la délibération 4480 présentée par M. Pierre GAIDIOZ

Rapport 16 - 4480 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

L'éducation populaire a pour ambition politique de développer l'éducation et l'accès à la culture pour toutes et tous comme condition d'accès à la citoyenneté et à l'émancipation. Elle est une ressource essentielle pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui. C'est pourquoi l'éducation populaire est un axe fort de l'action municipale et s'incarne notamment dans un partenariat historique avec un certain nombre d'associations.

L'éducation populaire concourt en particulier à trois des priorités de la Ville de Lyon :

- Une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- Une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;
- Le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme vecteurs de transformation sociale.

Cela concerne 12 maisons des jeunes et de la culture (MJC), 14 centres sociaux, 8 maisons de l'enfance, et différentes associations d'éducation populaire avec lesquelles la Ville de Lyon a construit un partenariat renforcé

Elle compte 45 000 adhérents, mais cela touche un public lyonnais encore bien plus large quand on connaît le succès d'Éclats de Cirque ce dimanche, par exemple.

39 associations sont signataires de conventions-cadres pluriannuelles traduisant les objectifs partagés avec la Ville de Lyon pour le développement social et socioculturel des différents quartiers de Lyon.

Cette convention concerne surtout l'attribution des deuxièmes tranches de subventions de fonctionnement pour l'année 2022.

Pour rappel, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches :

- Une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du Conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;
- Puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté à l'issue des différentes rencontres techniques et politiques, soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de l'année. C'est ce second versement qui nous intéresse ici.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions que je vous ai résumées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 22 - 4426 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à trois associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 6 200 euros - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Je tiens à préciser que la frontière entre le patrimoine culturel et la culture tout court – culture qui deviendra le patrimoine à un moment ou à un autre – est très ténue. Par exemple, il me semble que lorsque l'on parle de transition écologique, de son rapport au social, le patrimoine culturel – puisque Monsieur GODINOT a la même délégation – n'est pas une contradiction parce que le patrimoine,

c'est la recherche d'un équilibre entre différents aspects de la vie. La culture et le social en font partie tout comme l'économie et d'autres sujets. Dans la recherche de cet équilibre, il y a une volonté de faire se rejoindre tous ces aspects.

La Ville de Lyon sait à quel point la sauvegarde de son héritage historique se joue sur le terrain grâce à la mobilisation et l'action passionnées des structures porteuses de projets valorisant la transmission de cet héritage inestimable, patrimonial, matrimonial.

Dans le cadre des Fonds d'Intervention du Patrimoine, je vous propose d'apporter un soutien financier à trois associations :

- L'association *Historical Cities* pour son projet Grand espace historique urbain de Lyon permettant de parcourir la Ville en ligne, afin de valoriser pas moins de 58 quartiers de Lyon. Une aide financière de 2 000 euros est proposée pour ce projet ;
- L'association *Cavaillé-Coll* pour la promotion de la restauration du grand orgue de l'Église Saint-François de Salle. C'est dans le 2^e arrondissement mais solidarité oblige. C'est l'un des plus beaux joyaux de la facture d'orgues française du XIX^e siècle. La Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 3 000 euros ;
- À l'occasion des 50 ans de la convention du patrimoine mondial, l'association des biens français du patrimoine mondial propose, en partenariat avec les éditions Michelin, un nouveau guide vert de 49 sites français, inscrits sur la liste UNESCO, comme autant de carnets de voyage. Un soutien financier de 1 200 euros est proposé pour ce projet.

Pour ces trois associations, nous arrivons à un total de 6 200 euros que je vous propose d'accorder en adoptant cette délibération.

[Jean-Dominique DURAND](#) : Je n'ai jamais dit qu'il y avait contradiction. C'est simplement qu'il y a une question d'organisation de la municipalité. Lorsque j'étais adjoint, Georges KÉPÉNÉKIAN qui était à la culture m'avait demandé de suivre les questions liées à la soie. Il n'y avait pas de coupure, évidemment. D'ailleurs, nous avons toujours travaillé ensemble. À l'époque, il y avait cet enjeu important qui était d'assurer le lien entre la mémoire historique, et notamment la mémoire des Canuts, et la production actuelle de la soie, ce qui est un autre type d'enjeu. Je suis bien conscient qu'il n'y a pas de coupure entre les uns et les autres. Beaucoup de délégations ne peuvent pas fonctionner sans parler à l'autre adjoint.

Concernant les subventions du FIP, il est vrai que *Historical Cities* fait un très gros travail depuis longtemps, notamment avec le souci de traduire leur site en diverses langues, avec très peu de moyens, il faut le dire. Je ne sais pas où ils en sont aujourd'hui. Si vous avez l'occasion d'aller sur ce site, vous constaterez la qualité de ce travail qui porte la connaissance de Lyon aux Lyonnais, bien entendu, mais également en dehors de Lyon et à l'étranger.

La *Cavaillé-Coll*, est l'un des orgues les plus importants que nous ayons à Lyon. Je l'avais fait inscrire dans la convention que nous avons avec l'État. Je suis donc très heureux que ce projet puisse se poursuivre et permette d'aboutir assez vite maintenant à une rénovation de cet orgue qui nécessite tous nos soins.

[Philippe-Henri CARRY](#) : Merci.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 23 - 4515 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 169 128,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 46, rue du Docteur Alberic Pont à Lyon 5^e - Direction des Finances
Rapporteur : Catherine GOUJON

Par cette délibération, la Ville de Lyon souhaite accorder sa garantie à la Société Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour le remboursement de deux emprunts. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI qui est situé au 46, rue du Docteur Alberic Pont, dans le 5^e.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 24 - 4376 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités - Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales
Rapporteur : Sophia POPOFF

Cette délibération va nous permettre d'attribuer des subventions dans le cadre de la deuxième phase de l'appel à projets internationaux et de lancer l'appel à projets 2023. C'est une délibération récurrente. Pour le 5^e arrondissement, concernant la deuxième phase de l'appel à projets, nous avons 4 structures bénéficiaires :

- Le nouvel Institut franco-chinois, pour un montant de 16 000 euros ;
- L'AVF Lyon-Rhône qui accueille les nouveaux arrivants étrangers, pour un montant de 2 000 euros ;
- L'association ALYT qui fait son entrée dans les bénéficiaires de cet appel à projets et qui accompagne la population vieillissante vietnamienne et leurs aidants, pour un montant de 2 000 euros ;
- L'association Solidarité Marathon des sables qui organise le Relais des sables, le 24 septembre, au Parc de la Mairie, pour sensibiliser les Lyonnais et les Lyonnaises à la coopération internationale, pour un montant de 3 000 euros.

Je vous demande, si vous le voulez bien, de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 25 - 4472 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 12 200 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Sophia POPOFF

Cette délibération va nous permettre d'attribuer des subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée et qui organisent des chantiers de loisirs ou éducatifs à destination de jeunes qui rencontrent des difficultés.

Pour le 5^e arrondissement, c'est le Centre socio-culturel du Point du Jour qui sera financé, pour un montant d'un peu plus de 4 000 euros. Le Centre va organiser un chantier de distribution de paniers repas à destination de personnes en situation de fragilité, un chantier de peinture pour réaliser une fresque dans une résidence autonomie dans le 7^e, ainsi qu'un chantier de fabrication de jeux. C'est à destination de jeunes du 5^e qui seront gratifiés en participation à des séjours collectifs.

Je vous demande d'approuver ce rapport, si vous le voulez bien.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 26 - 4478 - Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) sise 36 quai Fulchiron à Lyon 5^e pour un projet de travaux dans des locaux sis 23 rue Neuve à Lyon 1^{er} en vue de la création d'une Maison de santé pluri professionnelle - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Sophia POPOFF

Il s'agit d'attribuer une subvention d'investissement de 90 000 euros à la SACVL pour un projet de travaux. Je pense que cette délibération nous est présentée aujourd'hui dans notre Conseil d'arrondissement parce que la SACVL est domiciliée dans le 5^e, mais en fait, le projet va entièrement se dérouler dans le 1^{er}. Le projet qui bénéficie de cette subvention concerne une Maison de santé pluridisciplinaire.

Si vous le voulez bien, je vous demande d'approuver cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Retour à la délibération 4547 qui devait être présentée par Mme Sophia POPOFF mais qui le sera par Mme Nadine GEORGEL (Motif : conseillère intéressée).

Rapport 4 - 4547 - Signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant - Mission égalité et hospitalité
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Il s'agit d'approuver la signature entre l'État, la Métropole de Lyon et les Villes de Lyon et Villeurbanne du contrat territorial d'accueil et d'intégration à destination du public primo-arrivant.

Ce rapport s'inscrit dans la démarche initiée en décembre 2020, d'adhésion à l'association nationale des villes et territoires accueillants, connue sous l'acronyme ANVITA. Ce contrat territorial vise à favoriser l'accueil et l'intégration des primo-arrivants, c'est-à-dire les accompagner dans leur parcours de logement mais aussi d'accès à la formation, à l'emploi et à la santé ainsi qu'à l'apprentissage du français, la connaissance des institutions et le fonctionnement de notre République pour leur permettre de s'intégrer et de connaître plus facilement les habitants du territoire.

C'est une convention qui est conclue pour une durée de 4 ans.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme Sophia POPOFF ne prend pas part au vote car conseillère intéressée.

Rapport 27 - 4486 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 41 400 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD

Il s'agit d'une toute petite subvention par rapport à tous les chiffres que nous avons entendus. Il ne s'agit que d'un montant de 41 400 euros pour tout Lyon, pour des subventions de fonctionnement à différentes associations d'anciens combattants.

Vous allez me dire qu'il n'y a plus beaucoup d'anciens combattants, et vous avez raison. Cette année, on leur a demandé combien ils étaient dans leur association. Dans certaines, il n'y a que 50 personnes ou 100 personnes. Il est donc un peu normal que la subvention ne soit pas énorme. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a quand même une augmentation puisque l'année dernière, il n'y avait que 30 000. Puis, il faut se souvenir que cette année, la date importante, ce sont les 60 ans de l'indépendance de l'Algérie. Des subventions spéciales ont été attribuées à certaines associations qui vont commémorer cette indépendance ou qui vont parler de la migration maghrébine et essentiellement algérienne.

Il y a deux de ces associations qui se trouvent à la Maison des passages, rue Saint-Georges, dans le 5^e. Plusieurs subventions ont été données à ces associations pour certaines manifestations culturelles.

Je vous invite à voter pour cette subvention.

Jean-Dominique DURAND : Ces associations ne sont pas très nombreuses parce que l'évolution de la vie étant ce qu'elle est, beaucoup d'anciens combattants disparaissent. Le COVID a été dramatique pour beaucoup d'entre elles.

Cependant, ces associations portent une mémoire et pour la plupart, elles sont portées par les descendants ou tout simplement par des personnes qui n'ont aucun lien avec les combats anciens, les guerres anciennes, mais qui estiment devoir adhérer à telle ou telle association pour porter cette mémoire. Je crois que cette transmission de la mémoire est un élément très important dans un monde où beaucoup de choses sont remises en question. Dans notre société qui est fracturée, rappeler un certain nombre de choses me paraît essentiel.

Vous évoquez la guerre d'Algérie. Même aujourd'hui, les anciens combattants en Algérie sont des personnes qui, pour la plupart, ont au moins 80 ans.

Bénédicte DRAILLARD : Dans les associations, le gros des anciens combattants sont des combattants du Maghreb.

Jean-Dominique DURAND : Heureusement, notre pays n'a plus été engagé dans des guerres après 1962 si ce n'est au niveau des OPEX qui mobilisent peu de personnes. La dernière grande guerre, c'est la guerre d'Algérie, avec la mobilisation du contingent.

Bénédicte DRAILLARD : J'ai parlé de la Maison des passages. Il y a aussi une association qui se situe 5, place Saint-Jean, et qui s'appelle l'Association des Amis de la Fondation pour la mémoire. Elle va dans les écoles pour – comme vous le dites, justement – transmettre la mémoire de la déportation et de l'internement essentiellement. Ils ne font plus beaucoup d'interventions mais ils sont encore là. Dès que nous le pouvons, il faut les favoriser.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 21 h 45.